

Mairie
29 rue de la Croix des Combes
BEYNAC
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/27 EN DATE DU 18/12/2024

Séance du mercredi 18 décembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

Excusés : 2

Date de convocation le 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme BEYRAND Marie-Claude, Maire.

Présents : BEYRAND Marie-Claude, TRAMPONT Philippe, LAUTRETTE Suzanne, DITLEBLANC Suzanne, HEBTING Marie, MARIAUX Gilles, RICQ Anthony, DURAND Antoine, COTTAZ Patrice, DUHAIN Ludovic, CONSTANT Jean-Louis,

Excusés : Nicolas MOUSNIER donne pouvoir à Ludovic DUHAIN, David DU BOUCHERON donne pouvoir à Marie-Claude BEYRAND

AUTORISATION SPECIALE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213 du 23 mars 1982 et n°86-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions relatives aux collectivités locales,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, article 5,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que jusqu'à l'adoption du budget 2025, le maire est autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans a limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption.

Montant des dépenses d'investissement 2024 (20, 21, 23) : 144 500.00€

Montant de l'assiette des dépenses pour le calcul du ¼ d'investissement : 36 125€

¼ des crédits ouverts : 36 125€ répartis comme suit :

- **Dont chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 20 000€**
- **Dont chapitre 21 : immobilisations corporelles : 10 000€**
- **Dont chapitre 23 : immobilisations en cours : 6 125€**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire
Marie-Claude BEYRAND

Transmise le
Affichée le

